

# Recensement de la population 2023

## Le Recensement à quoi ça sert ?

La CIVIS organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes membres, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire, quelles que soient leur origine et leur nationalité.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées et de nous projeter dans l'avenir.

### Connaître la population

Combien de personnes vivent sur le territoire et quelles sont les caractéristiques de la population :

**âge, profession, moyens de transports utilisés, type de logement, ...**



### Définir les moyens de fonctionnement

De ces chiffres découle la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**), à savoir la participation de l'Etat dans **le budget des communes et des intercommunalités**. Il repose en grande partie sur la population totale des communes.

### Prendre des décisions adaptées

C'est aussi préparer les décisions publiques de demain, notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires : logements, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports, équipements sportifs... .



Par ailleurs, le recensement permet aussi de définir : nombre d'élus au conseil municipal, détermination du mode de scrutin, nombre de pharmacies, réglementation sur l'hébergement d'urgence...

**Un geste civique, utile à tous**



**Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de la CIVIS**

Plus d'infos sur :

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)



## Recensement sur le Territoire de la CIVIS du 02 février au 11 mars 2023

### Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

#### ... mon logement ?

**Année de construction, surface, etc.**  
connaître votre **type d'habitation**,  
cest pouvoir anticiper les besoins  
de construction dans votre ville.

#### ... mon travail ?

**Lieu de travail, secteur d'activité,  
situation professionnelle, etc.**  
connaître votre **situation  
professionnelle** permet  
de comprendre l'activité  
économique des communes,  
accompagner leur développement,  
et mesurer les mobilités entre  
le domicile et le travail.

#### ... mon foyer ?

**Les caractéristiques de votre foyer**  
pour permettre d'**évaluer l'évolution  
de la population et ses besoins futurs** :  
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

#### ... mes habitudes de vie ?

**Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.**  
connaître **vos habitudes de vie** permet d'ajuster  
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

#### ... mes données personnelles ?

**Nom, prénom, etc.**  
vos données personnelles sont recueillies  
afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**.  
Elles sont ensuite **supprimées des bases  
de données**. Les traitements de ces données  
personnelles mis en oeuvre par l'Insee à des  
fins statistiques sont conformes au  
**Règlement général sur la protection des  
données (RGPD)** et à la **loi Informatique et  
Libertés (CNIL)**.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État  
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD